Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_09-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 1er juillet 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 8 juillet 2026

TARIFS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

RAPPORT N°09-07/2026

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_09-DE

Le service Enfance-Jeunesse est confronté à une hausse continue de ses coûts de fonctionnement, dans un contexte d'inflation soutenue (+5,2 % en 2022, +4,9 % en 2023 et +2 % en 2024). Par ailleurs, les tarifs de livraison des repas facturés par la commune de Lannilis ont été revalorisés depuis 2021 de 24,8 % pour la restauration scolaire, de 24,7 % pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et de 24,9 % pour le multi-accueil.

En parallèle, le budget de fonctionnement du service est impacté par plusieurs facteurs : la revalorisation régulière du SMIC, l'augmentation du coût de l'énergie, la hausse du prix des denrées alimentaires (goûters, petits pots, pain, etc.), des frais de transport, ainsi que des fournitures indispensables au bon fonctionnement du service (couches, matériel pédagogique, etc.).

Afin de préserver la qualité des services proposés aux familles, de maintenir une offre d'activités et de sorties adaptée et d'assurer l'équilibre financier du service, il est proposé de réviser les grilles tarifaires du service Enfance-Jeunesse.

La commission enfance jeunesse, affaires scolaires et sport s'est réunie le 25 juin 2026 et propose d'établir les tarifs du service comme suit :

1 – La restauration scolaire

Compte tenu de l'évolution générale des coûts de fonctionnement du service Enfance-Jeunesse et de la hausse cumulée de 24,8 % du coût de livraison des repas depuis 2021, il est proposé d'actualiser les tarifs de la restauration scolaire tout en maintenant une tarification adaptée aux ressources des familles. Les tarifs proposés sont les suivants :

Proposition de grille tarifaire	
QF	Tarif
QF1	1,00 €
QF2	1,00 €
QF3	4,35 €
QF4	4,54 €
QF5	4,97 €
QF6	5,39 €
QF7 et non renseigné	5,51 €

2 - Accueils périscolaires

2.1 - ALSH mercredis et vacances scolaires :

Afin de préserver la qualité de l'accueil, des activités et des sorties proposées aux enfants, et de tenir compte de l'évolution des dépenses de fonctionnement (denrées alimentaires, repas, transport, fournitures pédagogiques, énergie et charges de personnel), il est proposé de réviser les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement comme suit :

Proposition de grille tarifaire ALSH				
Tranche QF	Journée avec repas	Journée sans repas	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
QF1	5,39 €	4,15 €	3,62 €	2,38 €

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_09-DE

QF2	7,11 €	5,87 €	4,80 €	3,56 €
QF3	12,64 €	8,29 €	10,28 €	5,93 €
QF4	16,39 €	11,85 €	11,64 €	7,10 €
QF5	18,00 €	13,03 €	13,26 €	8,29 €
QF6	19,61 €	14,22 €	14,86 €	9,47 €
QF7 et non renseigné	20,93 €	15,42 €	16,17 €	10,66 €
Supplément de 3€ (additionnel au coût de la journée) en cas de retard répétitifs / ou non avertissement de la responsable de la structure (délibération du 2 mai 2022).				
Petit déjeuner	0.85€			

2.2 Accueil périscolaire Joseph Signor

Afin d'accompagner l'élargissement des horaires d'accueil et de tenir compte de l'évolution des charges de fonctionnement du service, il est proposé d'actualiser les tarifs de l'accueil périscolaire.

Tarifs à la minute		A titre d'indication
Moins de 300 minutes par mois (5h)	0,067€/min	3,99 € / heure
Entre 300 et 900 minutes par mois (entre 5h et 15h)	0,062/min	3,74€ / heure
Entre 900 et 1200 minutes par mois (entre 15 et 20h)	0,057/ min	3.43 € / heure
Plus de 1200 minutes par mois (+ de 20h)	0,054€/min	3.24€ / heure
Goûter	0,85 €	
Petit déjeuner	0,85 €	

2.3 Adhésion périscolaire

Depuis 2024, l'adhésion annuelle concerne l'ensemble des temps périscolaires (garderie, pause méridienne et activités). Pour l'année scolaire 2026-2027, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

Proposition de grille tarifaire	
QF	Tarif adhésion annuelle
QF1	5,20 €
QF2	5,20 €
QF3	6,24 €
QF4	7,28 €
QF5	8,32 €
QF6	9,36 €
QF7 et non renseigné	10,40 €

3 – Objectif vacances

Afin de maintenir l'offre d'activités proposée dans le cadre du dispositif Objectif Vacances, il est proposé d'actualiser les tarifs.

Proposition de grille tarifaire		
QF	Tarif	Avec sortie extérieure (+ 7,00€)
QF1	4,74 €	11,74 €

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_09-DE

QF2	6,53 €	13,53 €
QF3	8,30 €	15,30 €
QF4	11,86 €	18,86 €
QF5	14,23 €	21,23 €
QF6	16,59 €	23,59 €
QF7 et non renseigné	18,38 €	25,38 €

4 – Ecole des sports

Afin de garantir la pérennité de ce dispositif et de maintenir la qualité de l'encadrement sportif, il est proposé d'adopter les tarifs suivants.

Proposition de grille tarifaire	
QF	Tarif
QF1	82,99 €
QF2	89,99 €
QF3	94,37 €
QF4	99,00 €
QF5	103,49 €
QF6	107,99 €
QF7 et non renseigné	112,50 €

La commission Enfance-Jeunesse, Affaires scolaires et Sport, réunie le 25 juin 2026, a émis un avis favorable à l'unanimité (ou à la majorité si c'est le cas) sur les propositions tarifaires présentées.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les tarifs du service Enfance-Jeunesse applicables à compter du 1er septembre 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_09-DE

Commune de Landéda aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 25
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**09-07/2026**
Réunion du 08 juillet 2026

TARIFS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Rachel BODENES, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Catherine COUSTANCE, Céline SIMIER, Hakara TEA, Camille SORDET (arrivée à 19h28), Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Ronan BIHANNIC, Françoise GOURIOU, Patrick TAVELLA, Muriel COLLOMBAT, Gwenaël MAHÉ, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Laurent LE GOFF donne procuration à Céline SIMIER
Katia GOUZIEN donne procuration à Françoise GOURIOU
Camille SORDET donne procuration à David KERLAN
Anne POULNOT-MADEC donne procuration à Françoise GOURVENNEC

Monsieur Hakara TEA a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 26 voix Pour et 1 abstention : Hakara TEA

Monsieur Philippe COAT, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal approuve les tarifs du service Enfance-Jeunesse applicables à compter du 1er septembre 2026.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_09-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne	Présente à 21h42 Procuration à Françoise GOURIOU	GOURIOU Françoise	
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel		COLLOMBAT Muriel	
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	arrivé à 19h09
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent	Procuration à Céline SIMIER	DAOUBEN Franck	arrivé à 19h09
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	Procuration à Françoise GOURIOU
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille	Procuration à David KERLAN arrivée à 19h28	CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain		GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle			